



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

1. Lors de la 279^e session du Conseil d'administration (novembre 2000), la Commission de la coopération technique a été informée des travaux de la dixième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 3 novembre 2000, et est convenue qu'un rapport écrit sur les aspects opérationnels de l'IPEC lui serait soumis lors de la session de mars, comme les années précédentes.
2. Ce rapport sur les aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants est constitué des annexes suivantes:
 - Annexe I: Mise à jour du rapport «Faits marquants de l'IPEC: 2000»;
 - Annexe II: Allocution de M. K. Tapiola, Directeur exécutif, devant la Commission de la coopération technique, le 9 novembre 2000, au sujet de la dixième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC (3 novembre 2000);
 - Annexe III: Résumé des travaux: dixième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC (Genève, 3 novembre 2000);
 - Annexe IV: Faits marquants de l'IPEC: 2000.
3. Document soumis pour information.

Genève, le 19 février 2001.

Annexe I

Mise à jour du rapport «Faits marquants de l'IPEC: 2000»

Introduction

Lors de la 279^e session du Conseil d'administration (novembre 2000), la Commission de la coopération technique a pris connaissance des travaux de la dixième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 3 novembre 2000, et est convenue qu'un rapport écrit sur les aspects opérationnels de l'IPEC lui serait soumis lors de sa réunion de mars 2001, comme les années précédentes. Le rapport «Faits marquants de l'IPEC: 2000» sur lequel porte l'annexe IV présente les résultats de l'IPEC jusqu'au mois d'octobre, et le présent document constitue une mise à jour des aspects opérationnels et des résultats de l'IPEC jusqu'à la fin de l'année 2000.

Le partenariat de l'IPEC

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) a été lancé en 1992 avec un donateur unique. Aujourd'hui, l'IPEC bénéficie du soutien de 25 donateurs et a mené des activités multiples dans toutes les grandes régions. Cinquante et un pays participants ont signé un Protocole d'accord et 23 autres pays participent au programme de manière moins formelle, si bien que l'IPEC représente aujourd'hui une alliance mondiale de près de 100 partenaires. Le soutien des donateurs à l'IPEC reste élevé. En outre, le partage des coûts – le rattachement des programmes concernant le travail des enfants aux pays va en augmentant – est de plus en plus courant au niveau national pour un nombre croissant de projets.

Situation et impact

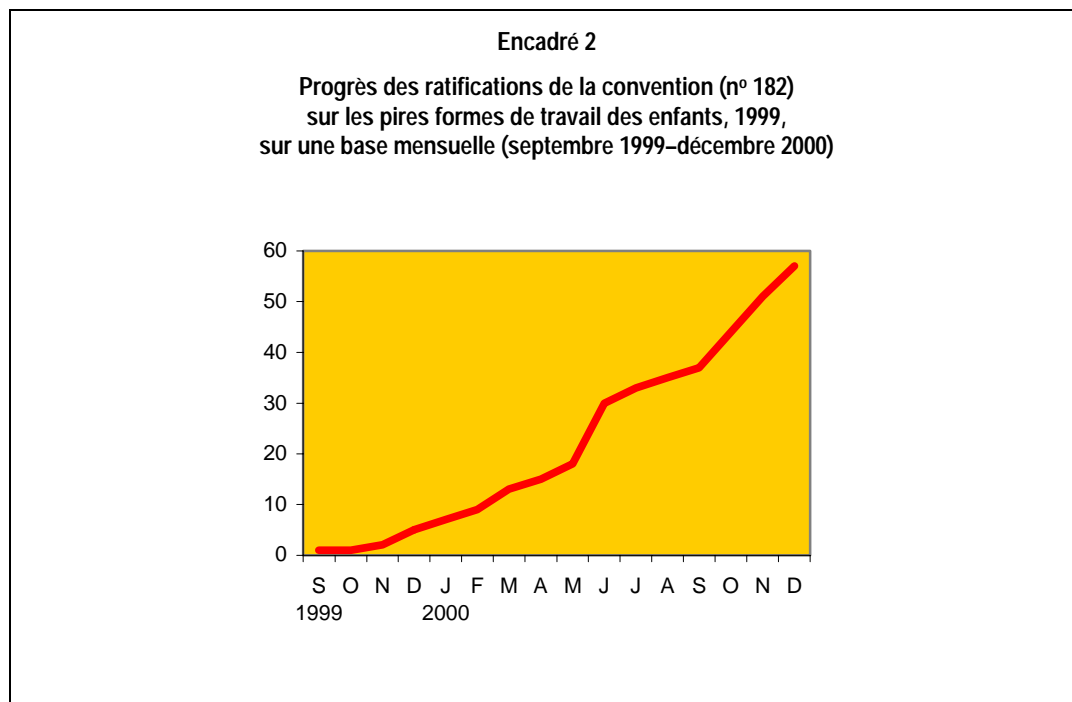
Le format du programme et budget de l'IPEC pour 2000-01 a été considérablement amélioré et contient maintenant davantage d'informations sur les résultats et l'impact attendus. Le format, tel que révisé, est plus concis et plus proche du format du budget stratégique de l'OIT. En outre, il contient des objectifs et indicateurs pertinents. Les buts ambitieux fixés pour le programme pour la période biennale 2000-01 figurent dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadre 1

Objectif opérationnel: Le travail des enfants, et en priorité ses formes les plus intolérables, est progressivement éliminé, et des solutions de rechange sont proposées aux enfants et aux familles.

- Indicateur 1: ratification par les Etats Membres de i) la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et ii) la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
Cible: i) 20 Etats Membres supplémentaires; ii) 87 Etats Membres.
- Indicateur 2: Etats Membres qui mènent des études nationales qualitatives et quantitatives sur le travail des enfants.
Cible: 30 Etats Membres supplémentaires.
- Indicateur 3: Etats Membres qui formulent des politiques et des programmes assortis d'un calendrier en spécifiant des cibles en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants et en tenant compte de la situation particulière des filles.
Cible: 12 Etats Membres supplémentaires.
- Indicateur 4: dépenses extrabudgétaires de coopération technique de l'OIT en faveur de l'abolition du travail des enfants.
Cible: 44 millions de dollars.
- Indicateur 5: enfants qui bénéficient de l'action directe de l'OIT (mesures de prévention ou de réhabilitation); en particulier les enfants contraints aux pires formes de travail et les filles.
Cible: 260 000 enfants.

Au cours de l'année 2000, l'IPEC a réalisé des progrès importants dans tous ses domaines d'activité. Le 31 décembre 2000, le nombre d'Etats Membres ayant ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, atteignait 57, ce qui rendait réalisable l'objectif de 87 ratifications au total (la moitié des Membres de l'OIT) pour la période biennale. La convention n° 182 est la convention la plus rapidement ratifiée de l'histoire de l'OIT, soit 81 années, ce qui montre l'importance que le monde attache à l'élimination prioritaire des pires formes de travail des enfants. La sensibilisation accrue au travail des enfants, comme facteur sapant les efforts de lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale, apparaît également dans l'augmentation des ratifications de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973: 19 pays ont ratifié la convention n° 138 en 2000, soit une augmentation annuelle sans précédent. Les engagements formels des Etats Membres sont en outre confirmés par leurs demandes continues de coopération technique de l'IPEC en vue de l'abolition de toutes les formes de travail des enfants.

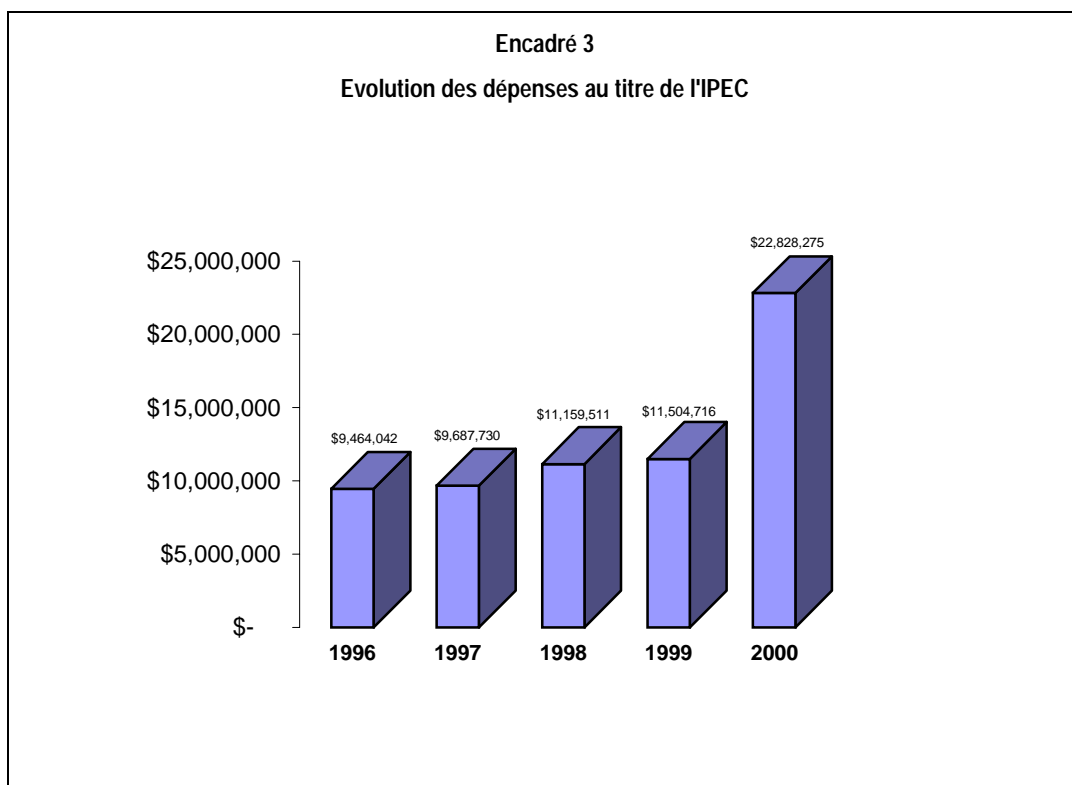


Outre la ratification des conventions, un nombre croissant d'Etats mène des enquêtes sur le travail des enfants au niveau national. Au cours de l'année 2000, des enquêtes ont été menées dans 26 pays, et 11 devraient être lancées en 2001, soit un total de 37 pour la période biennale. Ces enquêtes constituent une première étape dans l'évaluation des problèmes propres à chaque pays. Ces enquêtes, associées à des projets de terrain et à d'autres études, seront utilisées pour élaborer des politiques et programmes appropriés en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Aujourd'hui, l'IPEC aide une vingtaine de pays à préparer et à mettre en œuvre des politiques et programmes en vue de l'élaboration de programmes assortis d'un calendrier pour l'abolition des pires formes de travail des enfants dans un délai donné. Tous les programmes nationaux de l'IPEC n'ont pas atteint la maturité suffisante pour se doter de programmes assortis d'un calendrier, mais l'IPEC espère qu'entre 10 et 12 programmes de ce type seront préparés et lancés au cours de l'année 2001. En outre, des activités préparatoires à ces programmes ont déjà démarré en 2000 en El Salvador, au Népal et en Tanzanie. Cette évolution résulte des efforts intensifiés de l'IPEC pour la mise au point de programmes assortis d'un calendrier combinant approches sectorielles, thématiques et géographiques, et associant action contre le travail des enfants et efforts de développement national en général.

En ce qui concerne l'objectif d'une amélioration de l'exécution de l'IPEC en 2000, les dépenses ont dépassé la cible ambitieuse à moyen terme fixée à 22 millions de dollars. Comme le montre l'encadré 3, l'exécution est passée de 11,5 à 22,8 millions de dollars entre 1999 et 2000 (soit une augmentation proche de 100 pour cent). Le taux d'exécution entre ces deux années a également augmenté fortement, passant de 31 à 54 pour cent (augmentation de 75 pour cent). En outre,

en 2001, l'IPEC développera encore ses activités. Cette progression s'explique par le soutien accru des donateurs et l'amélioration des procédures de travail et des systèmes de soutien administratifs.



Un indicateur de l'abolition progressive du travail des enfants est le nombre d'enfants qui bénéficient directement de l'action de l'OIT. Les chiffres disponibles jusqu'à présent suggèrent que l'IPEC devrait multiplier par deux le chiffre de 130 000 enfants atteints au cours de la dernière période biennale. Sans tenir compte des enfants qui profitent des projets en cours, un examen des projets nouvellement approuvés montre qu'au moins 200 000 enfants supplémentaires devraient bénéficier des programmes de l'IPEC pendant la période biennale actuelle. Plusieurs programmes assortis d'un calendrier, dont il est question plus haut, devraient permettre d'augmenter ces chiffres. Cette évolution tient en partie au fait que l'IPEC a dépassé le stade de l'action de mobilisation et de sensibilisation au travail des enfants et œuvre maintenant pour un retrait systématique des enfants du lieu de travail.

Initiatives de l'IPEC en faveur de l'innovation et de l'amélioration qualitative

La création du Programme focal sur le travail des enfants a augmenté la capacité de l'IPEC de nombreuses manières. Ainsi, il a été possible de développer la base de connaissances de l'IPEC en employant des juristes chargés des questions normatives et de contrôle en rapport avec les conventions n^{os} 138 et 182. Depuis la création de ce programme, plusieurs projets de recherche novateurs ont été achevés ou lancés. Leurs résultats font l'objet d'une large diffusion sur le site Web de l'IPEC. En outre, l'unité d'évaluation a été renforcée, et des personnes ont été recrutées pour s'occuper spécifiquement des nouveaux programmes assortis d'un calendrier et de questions thématiques en rapport avec l'IPEC.

Du fait du succès qu'il rencontre en aidant les Etats partenaires à éliminer le travail des enfants, l'IPEC reçoit une demande accrue de services. Si cette situation témoigne de la renommée de l'IPEC aux niveaux national et international, elle exerce aussi une pression supplémentaire sur les effectifs limités. Afin de s'adapter à ces besoins croissants, l'IPEC a intensifié un certain nombre de ses activités, il a notamment augmenté la diffusion des études, rapports d'enquêtes et bonnes pratiques tirés des travaux de l'IPEC et de ses partenaires; amélioré ses procédures d'évaluation et de suivi; restructuré ses systèmes d'information et mis au point de manière définitive l'approche basée sur les programmes assortis d'un calendrier. Cette approche traduit l'augmentation du niveau

de réponses, intègre les politiques et programmes et facilite le rattachement des pays participants au programme d'abolition du travail des enfants.

Il convient de noter que des mesures novatrices ont été prises dans tous les éléments de l'IPEC, depuis les activités de sensibilisation à celles de suivi des ratifications, depuis la diversification des méthodologies SIMPOC jusqu'à leur association aux programmes d'action directe. D'autres initiatives nouvelles importantes ont été prises dans des domaines comme les évaluations et directives en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et de coopération interinstitutions, comme en témoigne un projet conjoint IPEC/UNICEF/Banque mondiale sur les statistiques et recherche concernant le travail des enfants. L'IPEC s'est également efforcé de donner à la question du travail des enfants la place qui lui est due dans les préparatifs et documents de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, qui doit se tenir en septembre 2001. Le travail des enfants est apparu comme une question prioritaire aux plans social et économique au cours de la dernière décennie, et l'IPEC cherche à garantir, avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, que cette question sera reconnue comme il convient lors de la session extraordinaire.

Naturellement, pour que ces programmes et services soient couronnés de succès, l'IPEC doit continuer à s'appuyer sur les compétences des mandants de l'OIT, et notamment des partenaires sociaux, afin d'augmenter le niveau d'activités conjointes travailleurs-employeurs ou d'activités tripartites. Ainsi, l'IPEC cherche non seulement à accélérer le rythme avec lequel il répond aux besoins des pays participants, mais également à coordonner les efforts de tous les acteurs clés pour mobiliser toutes les ressources potentielles en vue de l'élimination du travail des enfants.

Questions d'organisation et de gestion

Au cours de l'année 2000, l'IPEC a fait des progrès importants dans le renforcement de sa structure et de ses procédures gestionnaires, conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes. L'augmentation de capacité de l'IPEC apparaît dans la progression importante de l'exécution en 2000. Cette évolution tient notamment à l'évaluation de la gestion des programmes nationaux qui a concerné 15 des programmes nationaux les plus avancés de l'IPEC au début de l'année 2000 et qui a permis à l'IPEC de programmer la totalité de l'affectation biennale pour la majorité de ses programmes nationaux pour le premier semestre 2000. L'IPEC a également renforcé ses structures régionales en augmentant le nombre de conseillers régionaux et de conseillers techniques principaux pour gérer de grands projets et encourager son personnel local à examiner toutes les activités en cours, en vue de supprimer les programmes d'action en retard et de permettre ainsi à son personnel de se concentrer davantage sur les activités actuelles et futures.

Donateur	Pays bénéficiaires	Affectations prévues 2000-01	Engagements et dépenses
Australie	Népal	32 000	50 412
	Total	32 000	50 412
Autriche	Région africaine	190 500	13 766
	Total	190 500	13 766
Belgique	Bénin	49 500	23 136
	Burkina Faso	8 500	0
	Projet interrégional	73 000	0
	Total	131 000	13 136
Canada	Territoires arabes occupés	0	151 240
	Kenya	0	26 081
	Projet interrégional	353 000	623 890
	Total	353 000	801 211
Danemark	Cambodge	584 000	473 483
	Egypte	459 500	378 233
	Népal	15 500	10 086
	Sri Lanka	641 000	447 704
	Projet interrégional	37 000	0
Total	1 737 000	1 309 506	
CEE	Pakistan	289 000	619 723
	Total	289 000	619 723

Donateur	Pays bénéficiaires	Affectations prévues 2000-01	Engagements et dépenses
Finlande	Bangladesh	0	54 150
	Inde	237 500	237 448
	Pakistan ¹	125 000	0
	Philippines	330 500	48 158
	Fédération de Russie	218 000	87 976
	Viet Nam	14 000	56 686
	Projet régional européen ¹	70 000	0
	Projet interrégional	67 000	975 987
	Total	1 062 000	1 460 405
France	Bénin	309 500	76 991
	Burkina Faso	440 500	125 788
	République démocratique populaire lao ²	248 000	3 735
	Liban ²	248 000	2 300
	Madagascar	240 000	151 588
	Mali	375 000	146 457
	Maroc	503 000	24 159
	Niger ²	162 000	13 561
	Rwanda ²	29 000	0
	Togo ²	29 000	16 761
	Projet régional africain	689 500	377 634
	Projet interrégional ²	743 000	0
	Total	4 016 500	938 974
Allemagne	Bangladesh	797 500	747 147
	Brésil	879 300	721 056
	Egypte	0	1 323
	Inde	1 855 250	1 705 240
	Indonésie	918 000	1 404 151
	Kenya	995 000	680 254
	Népal	639 000	667 694
	Pakistan	841 000	459 295
	Philippines	796 500	1 177 822
	Thaïlande	679 500	976 371
	Turquie	1 184 400	1 338 877
	République-Unie de Tanzanie	931 000	997 258
	Projet interrégional	1 501 000	1 559 541
	Total	12 017 450	12 436 029
	Hongrie	Projet interrégional	0
Total		0	5 703
Italie	Albanie	133 000	16 714
	Egypte	57 500	52 200
	Ethiopie	0	109 968
	Népal	0	33 580
	Pakistan	71 000	0
	Projet interrégional	398 000	515 843
	Total	659 500	728 305
Japon	Projet régional asien ³	146 000	0
	Total	146 000	0
Pays-Bas	Bangladesh ⁴	2 193 000	0
	Cambodge	0	315 565
	Egypte	4 000	4 459
	Sénégal	143 000	206 983
	Ukraine	0	202 542
	Projet interrégional	475 000	204 900
	Total	2 815 000	934 449
Norvège	Egypte	0	52 907
	Kenya	0	207 043
	République-Unie de Tanzanie	0	290 987
	Projet interrégional	2 165 000	1 020 563
	Total	2 165 000	1 571 500

Donateur	Pays bénéficiaires	Affectations prévues 2000-01	Engagements et dépenses	
Pologne	Projet régional européen	17 000	5 619	
	Total	17 000	5 619	
Espagne	Colombie	0	25 979	
	République dominicaine	0	3 700	
	Guatemala	0	21 441	
	Nicaragua	0	24 666	
	Projet régional Amérique centrale	1 165 100	2 103 853	
	Projet régional Amérique du Sud	1 436 200	2 375 759	
	Projet interrégional	134 000	269 242	
	Total	2 735 300	4 824 610	
Suède	Inde ⁵	96 500	851 928	
	Namibie	0	27 000	
	Turquie	0	156 184	
	Zimbabwe	0	38 9858	
	Projet interrégional ⁶	898 000	162 204	
	Total	994 500	1 236 301	
Suisse	Pakistan	326 000	212 196	
	Total	326 000	212 196	
Royaume-Uni	Inde	3 934 500	844 644	
	République-Unie de Tanzanie	56 000	5 925	
	Projet régional asien	2 313 000	1 271 456	
	Projet interrégional ⁷	764 000	713 047	
	Total	7 067 500	2 835 072	
Etats-Unis	Bangladesh	186 000	422 536	
	Brésil	1 297 500	61 975	
	Costa Rica	0	174 275	
	République dominicaine	0	164 275	
	El Salvador	0	203 649	
	Ghana	749 000	404 084	
	Guatemala	1 101 000	1 069 409	
	Haiti	1 047 000	361 304	
	Honduras	0	104 211	
	Mongolie	458 000	337 198	
	Népal	21 000	6 178	
	Nicaragua	0	322 411	
	Nigéria	915 000	372 500	
	Pakistan	2 380 000	757 613	
	Philippines	17 500	19 970	
	Roumanie	736 000	246 294	
	Afrique du Sud	75 000	442 721	
	Thaïlande	39 500	10 074	
	Ouganda	1 314 000	713 055	
	Yémen	0	24 653	
	Zambie	727 000	365 713	
	Projet régional africain	200 000	341 594	
	Projet régional asien	3 909 000	1 591 865	
	Projet régional Amérique centrale	7 422 000	2 480 558	
	Projet régional Amérique du Sud	2 655 000	414 739	
	Projet régional interaméricain	0	227 652	
	Projet interrégional	885 000	2 139 366	
	Total	26 314 500	13 779 872	
	Communauté de Madrid	Colombie	24 000	0
		Equateur	0	101 600
Projet régional Amérique du Sud		8 000	130 374	
Total		32 000	231 974	
Partenaires sociaux italiens	Bangladesh	543 000	246 162	
	Népal	122 500	145 177	
	Pakistan	239 000	88 704	
	Total	904 500	480 043	

Donateur	Pays bénéficiaires	Affectations prévues 2000-01	Engagements et dépenses
NORAD	Bangladesh	239 000	123 286
	Total	239 000	123 286
PCMEA	Pakistan	0	145 472
	Total	0	145 472
RENGO	Philippines	10 500	23 275
	Total	10 500	23 275
SCCI	Pakistan	26 000	0
	Total	26 000	0
Total général		64 100 750	44 790 839
Dépenses finales pour 2000 (y compris coûts de soutien et autres imprévus)			22 828 275

¹ Ressources de soutien: à réaffecter en raison de changements de priorités au niveau national.

² Les documents de projet concernant la *République démocratique populaire Lao*, le *Liban*, le *Maroc*, le *Niger* et le *Togo* n'ont été signés qu'à la fin de l'année 2000. *Rwanda*: activités prévues devant être couvertes dans le cadre d'un projet régional. *Projet interrégional*: les discussions sur le soutien possible au SIMPOC sont encore en cours.

³ Ressources affectées au bureau régional de l'OIT à Bangkok et n'apparaissant pas dans les rapports financiers de l'IPEC. Les engagements et dépenses à la fin de l'année 2000 s'élevaient à 107 623 dollars des Etats-Unis.

⁴ Projet approuvé seulement en octobre 2000.

⁵ Programmes d'action devant être approuvés au niveau national en 1999 et repoussés à 2000.

⁶ Les projets en *Namibie*, en *Turquie* et au *Zimbabwe* étaient initialement prévus comme projets interrégionaux.

⁷ Des ressources, antérieurement indiquées comme affectées au *Brésil*, *Programme régional pour les Etats arabes* et *Programme régional européen*, sont maintenant indiquées dans le cadre de ce programme interrégional où les dépenses et engagements ont été enregistrés.

Pays bénéficiaires	Donateur	Affectations prévues 2000-01	Engagements et dépenses
Projet régional africain	Autriche	190 500	13 766
	France	689 500	377 634
	Etats-Unis	200 000	341 594
	Total	1 080 000	732 994
Albanie	Italie	133 000	16 714
	Total	133 000	16 714
Territoires arabes occupés	Canada	0	151 240
	Total	0	151 240
Projet régional asien	Japon ¹	146 000	0
	Royaume-Uni	02 313 000	1 271 456
	Etats-Unis	3 909 000	1 591 865
	Total	6 368 000	2 863 321
Bangladesh	Finlande	0	54 150
	Allemagne	797 500	747 147
	Partenaires sociaux italiens	543 000	246 162
	Pays-Bas ²	2 193 000	0
	NORAD	239 000	123 286
	Etats-Unis	186 000	422 536
	Total	3 958 500	1 593 281
Bénin	Belgique	49 500	23 136
	France	309 500	76 991
	Total	359 000	100 127
Brésil	Allemagne	879 300	721 056
	Etats-Unis	1 297 500	61 975
	Total	2 176 800	783 031
Burkina Faso	Belgique	8 500	0
	France	440 500	125 788
	Total	449 000	125 788
Cambodge	Danemark	584 000	473 483
	Pays-Bas	0	315 565
	Total	584 000	789 048

Pays bénéficiaires	Donateur	Affectations prévues 2000-01	Engagements et dépenses
Projet régional Amérique centrale	Espagne	1 165 100	1 103 853
	Etats-Unis	7 422 000	2 480 558
	Total	8 587 100	4 584 411
Colombie	Communauté de Madrid	24 000	0
	Espagne	0	25 979
	Total	24 000	25 979
Costa Rica	Etats-Unis	0	174 275
	Total	0	174 275
République dominicaine	Etats-Unis	0	164 275
	Espagne	0	3 700
	Total	0	167 975
Equateur	Communauté de Madrid	0	101 600
	Total	0	161 600
Egypte	Danemark	459 500	378 233
	Allemagne	0	1 323
	Italie	57 500	52 200
	Pays-Bas	4 000	4 459
	Norvège	0	52 907
	Total	521 000	489 122
El Salvador	Etats-Unis	0	203 649
	Total	0	203 649
Ethiopie	Italie	0	109 968
	Total	0	109 968
Projet régional européen	Finlande ³	70 000	0
	Pologne	17 000	5 619
	Total	87 000	5 619
Ghana	Etats-Unis	749 000	404 084
	Total	749 000	404 084
Guatemala	Espagne	0	21 411
	Etats-Unis	1 101 000	1 069 409
	Total	1 101 000	1 090 820
Haïti	Etats-Unis	1 047 000	361 304
	Total	1 047 000	36 304
Honduras	Etats-Unis	0	104 211
	Total	0	104 211
Inde	Finlande	237 500	237 448
	Allemagne	1 855 250	1 705 240
	Suède	96 500	851 928
	Royaume-Uni	3 934 500	844 644
	Total	6 123 750	3 639 260
Indonésie	Allemagne	918 000	1 404 151
	Total	918 000	1 404 151
Projet régional interaméricain	Etats-Unis	0	227 652
	Total	0	227 652
Projet interrégional	Belgique	73 000	0
	Canada	353 000	623 890
	Danemark	37 000	0
	Finlande	67 000	975 987
	France ⁵	743 000	0
	Allemagne	1 501 000	1 559 541
	Hongrie	0	5 703
	Italie	398 000	515 843
	Pays-Bas	475 000	204 900
	Norvège	2 165 000	1 020 563
	Espagne	134 000	269 242
	Suède	898 000	162 204

Pays bénéficiaires	Donateur	Affectations prévues	Engagements
		2000-01	et dépenses
Projet interrégional (<i>suite</i>)	Royaume-Uni ⁶	764 000	713 047
	Etats-Unis	885 000	2 139 366
	Total	8 493 000	8 190 286
Kenya	Canada	0	26 081
	Allemagne	995 000	680 254
	Norvège	0	207 043
	Total	995 000	913 378
République démocratique populaire lao	France ⁵	248 000	3 735
	Total	248 000	3 735
Liban	France ⁵	248 000	2 300
	Total	248 000	2 300
Madagascar	France	240 000	151 588
	Total	240 000	151 588
Mali	France	375 000	146 457
	Total	375 000	146 457
Mongolie	Etats-Unis	458 000	337 198
	Total	458 000	337 198
Maroc	France	503 000	24 159
	Total	503 000	24 159
Namibie	Suède	0	27 000
	Total	0	27 000
Népal	Autriche	32 000	50 412
	Danemark	15 500	10 086
	Allemagne	639 000	667 694
	Italie	0	33 580
	Partenaires sociaux italiens	122 500	145 177
	Etats-Unis	21 000	6 178
	Total	830 000	913 127
Nicaragua	Espagne	0	24 666
	Etats-Unis	0	322 411
	Total	0	347 077
Niger	France ⁵	162 000	13 561
	Total	162 000	13 561
Nigéria	Etats-Unis	915 000	372 500
	Total	915 000	372 500
Pakistan	CEE	289 000	619 723
	Finlande ³	125 000	0
	Allemagne	841 000	459 295
	Partenaires sociaux italiens	239 000	88 704
	Italie	71 000	0
	PCMEA	0	145 472
	SCCI	26 000	0
	Suisse	326 000	212 196
	Etats-Unis	2 380 000	757 613
	Total	4 297 000	2 283 003
Philippines	Finlande	330 500	48 158
	Allemagne	796 500	1 177 822
	RENGO	10 500	23 275
	Etats-Unis	17 500	19 970
	Total	1 155 000	1 269 225
Roumanie	Etats-Unis	736 000	246 294
	Total	736 000	246 294
Fédération de Russie	Finlande	218 000	87 976
	Total	218 000	87 976
Rwanda	France ⁵	29 000	0
	Total	29 000	0

Pays bénéficiaires	Donateur	Affectations prévues 2000-01	Engagements et dépenses
Sénégal	Pays-Bas	143 000	206 983
	Total	143 000	206 983
Afrique du Sud	Etats-Unis	75 000	442 721
	Total	75 000	442 721
Projet régional Amérique du Sud	Communauté de Madrid	8 000	130 374
	Espagne	1 436 200	2 375 759
	Etats-Unis ⁷	2 655 000	414 739
	Total	4 099 200	2 980 872
Sri Lanka	Danemark	641 000	447 704
	Total	641 000	447 704
Thaïlande	Allemagne	679 500	976 371
	Etats-Unis	39 500	10 074
	Total	719 000	986 445
Togo	France ⁵	29 000	16 761
	Total	29 000	16 761
Turquie	Allemagne	1 184 400	1 338 877
	Suède	0	156 184
	Total	1 184 400	1 495 061
Ouganda	Etats-Unis	1 314 000	713 055
	Total	1 314 000	713 055
Ukraine	Pays-Bas	0	202 542
	Total	0	202 542
République-Unie de Tanzanie	Allemagne	931 000	997 258
	Norvège	0	290 987
	Royaume-Uni	56 000	5 925
	Total	987 000	1 294 170
Viet Nam	Finlande	14 000	56 686
	Total	14 000	56 686
Yémen	Etats-Unis	0	24 653
	Total	0	24 653
Zambie	Etats-Unis	727 000	365 713
	Total	727 000	365 713
Zimbabwe	Suède	0	38 985
	Total	0	38 985
Total général		64 100 750	44 790 839
Dépenses finales pour 2000 (y compris coûts de soutien et autres imprévus)			22 828 275

¹ Ressources affectées au bureau régional de l'OIT à Bangkok et n'apparaissant pas dans les rapports financiers de l'IPEEC. Les engagements et dépenses à la fin de l'année 2000 s'élevaient à 107 623 dollars des Etats-Unis.

² Projet approuvé seulement en octobre 2000.

³ Ressources de soutien: à réaffecter en raison de changements de priorités au niveau national.

⁴ Programmes d'action devant être approuvés au niveau national en 1999 et repoussés à 2000.

⁵ Les documents de projet concernant le *la République populaire Lao*, le *Liban*, le *Maroc*, le *Niger* et le *Togo* n'ont été signés qu'à la fin de l'année 2000. *Rwanda*: activités prévues devant être couvertes dans le cadre d'un projet régional. *Projet interrégional*: les discussions sur le soutien possible au SIMPOC sont encore en cours.

⁶ Des ressources, antérieurement indiquées comme affectées au *Bésil*, *Programme régional pour les Etats arabes* et *Programme régional européen*, sont maintenant indiquées dans le cadre de ce programme interrégional où les dépenses et engagements ont été enregistrés.

⁷ Les projets en *Namibie*, en *Turquie* et au *Zimbabwe* étaient initialement prévus comme projets interrégionaux.

Annexe II

Allocution de M. K. Tapiola, Directeur exécutif, devant la Commission de la coopération technique, le 9 novembre 2000, au sujet de la dixième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC (3 novembre 2000)

Le Comité directeur international du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) s'est réuni le vendredi 3 novembre 2000. C'est à sa session de novembre 1999 que le comité avait fixé cette date et décidé de renforcer la représentation des employeurs et des travailleurs. Cela donne effet à l'une des recommandations des commissaires aux comptes qui, l'année dernière, ont suggéré que soit revu le rôle du comité. Le débat sur l'IPEC à la Commission de la coopération technique répond aussi à une suggestion des commissaires aux comptes.

On trouvera dans le rapport *IPEC 2000: faits marquants*, qui a été présenté par le directeur du Programme focal sur le travail des enfants, les principales conclusions tirées des activités récentes et l'analyse des tâches auxquelles le programme doit faire face. Depuis sa transformation, il y a un peu plus d'un an en programme focal, l'IPEC, avec toutes ses composantes, a œuvré en vue de réaliser les objectifs ambitieux qui lui sont fixés. A tous les principaux titres, le programme est en voie d'atteindre les cibles. Le nombre de ratifications de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, s'élève à 43 et celui de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, a augmenté de cinq. Comme l'a noté la Commission du programme, du budget et de l'administration mardi, la cible pour la période biennale est de 20 nouvelles ratifications de la convention n° 138, or 16 ont déjà été enregistrées.

Un point fondamental est que le taux d'exécution doublera presque en 2000 et sera plus que doublé en 2001. La cible de 44 millions de dollars E.-U. pour la période biennale en cours est sur le point d'être dépassée. Le programme touchera deux fois plus de bénéficiaires directs. D'ici la fin de l'exercice, 18 enquêtes statistiques auront été réalisées dans le cadre du SIMPOC. Après les trois premiers programmes assortis d'un calendrier pour l'élimination des pires formes de travail des enfants qui sont lancés actuellement au Népal, en El Salvador et en Tanzanie, il pourrait y avoir jusqu'à douze programmes de ce type d'ici la fin de l'année prochaine.

Un effort général de promotion de l'efficacité, de la qualité et de la responsabilité est en cours. Les 24 recommandations formulées par les commissaires aux comptes à l'issue de leur audit au premier semestre de 1999 sont largement en voie d'exécution; le résumé de ces recommandations et l'état d'avancement de leur mise en œuvre figurent dans le rapport. L'IPEC cherche à innover dans ses approches et sa méthodologie. Toute l'attention requise est prêtée au contrôle et à l'évaluation. La dimension sexospécifique est prise en compte et plusieurs mesures ont été adoptées à cet effet, ce qui signifie plus d'efforts consacrés aux problèmes qui touchent les filles, notamment dans le cadre des travaux domestiques et de la traite.

La conclusion fondamentale est que les progrès sont importants mais que beaucoup reste à faire, par exemple pour promouvoir les partenariats internes et externes et rationaliser les programmes IPEC au sein du BIT. Il y a trois défis que l'IPEC doit relever dans l'immédiat et à court terme: 1) préparation et lancement de programmes assortis d'un calendrier précis d'éradication des pires formes de travail des enfants; 2) assistance aux Etats Membres qui ont ratifié les conventions de l'OIT sur le travail des enfants pour la mise en œuvre de ces instruments; 3) gestion aussi efficace que possible des contributions des donateurs, qui ne cessent de croître.

Ces points, mis en lumière par le directeur dans son rapport, ont été développés par les responsables de l'IPEC dans leurs réponses aux questions soulevées pendant la réunion du comité directeur. Plusieurs aspects ont été soulignés:

- dans l'ensemble, les participants se sont déclarés satisfaits du rapport, des résultats obtenus l'année dernière, et en particulier de l'augmentation du taux d'exécution d'ici la fin de 2000;

- toutes les délégations et les représentants des groupes des employeurs et des travailleurs se sont félicités des orientations du programme, et en particulier de l'approche novatrice des programmes assortis d'un calendrier précis. Plusieurs éléments spécifiques ont aussi suscité l'adhésion, notamment l'intensification des activités en faveur des travailleurs domestiques;
- les participants ont pris note des progrès importants réalisés en matière de partenariat, que ce soit avec d'autres programmes du BIT, d'autres institutions du système des Nations Unies ou avec des organisations d'employeurs et de travailleurs. Ils ont aussi pris note des progrès enregistrés en ce qui concerne le contrôle et l'évaluation ainsi que la dimension sexospécifique du programme;
- le renforcement de la structure de gestion, par le regroupement dans le programme focal qui a gardé le nom d'IPEC, de toutes les activités relatives au travail des enfants a amélioré l'efficacité, la transparence et la visibilité du programme.

Il était inévitable que certaines préoccupations s'expriment, et beaucoup d'interventions se composaient de félicitations pour les résultats de l'IPEC suivies de commentaires commençant par le mot «toutefois». Les préoccupations portent surtout sur le taux d'exécution, les relations entre le siège et le terrain, le nombre de postes financés par le budget ordinaire, les liens entre l'IPEC et les autres programmes du BIT et la nécessité de renforcer la dimension sexospécifique. Un certain nombre de suggestions visant à améliorer encore le taux d'exécution et la qualité des activités de l'IPEC ont été formulées; elles seront prises en compte dans les mois à venir. Ces suggestions se divisent en quatre catégories que je vais essayer de résumer ci-après:

1. Exécution et amélioration de l'efficacité

Les efforts déployés pour améliorer non seulement le taux d'exécution mais aussi la qualité des prestations devront être poursuivis avec fermeté. Il ne faut négliger aucun moyen de rationaliser encore les procédures, d'affiner le contrôle de la qualité et des responsabilités et de renforcer le suivi et l'évaluation. A cet égard, les recommandations des commissaires aux comptes, déjà largement mises en œuvre, orienteront l'IPEC.

La définition des indicateurs de performance a été jugée satisfaisante, mais il a toutefois été noté que ceux-ci pourraient être davantage axés sur les résultats, y compris, éventuellement, la capacité des mandants tripartites d'exécuter eux-mêmes des programmes et des politiques.

2. Coopération interne et externe

Il faut concevoir de nouveaux moyens de renforcer la coopération entre l'IPEC et d'autres grands programmes du BIT ainsi qu'entre l'IPEC et les structures extérieures. Il faut remédier à la centralisation parfois excessive des procédures de décision et des procédures administratives, car le taux d'exécution s'en ressent. D'un autre côté, on a aussi fait remarquer qu'un excès de décentralisation risquait de faire perdre de vue les objectifs de l'Organisation.

3. Financement

Pour les deux catégories de questions à traiter de façon effective, il faut pouvoir compter sur un financement suffisant du budget ordinaire et une gestion stable, ainsi que sur le maintien d'un personnel de grande qualité. La quasi-totalité des représentants des pays donateurs se sont référés à la nécessité d'apports du budget ordinaire.

4. Participation tripartite

Il faudrait étudier de près des voies et moyens de promouvoir la participation tripartite à tous les stades et pour toutes les composantes du programme, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et avec les programmes d'appui respectifs du BIT. C'est particulièrement le cas des programmes assortis d'un calendrier précis, qui ont suscité des commentaires très positifs des porte-parole des employeurs et des travailleurs. Qui plus est, les activités d'information et de sensibilisation devraient être ciblées sur les organisations d'employeurs et de travailleurs et leurs membres.

Ces observations et suggestions d'améliorations possibles seront analysées par la direction de l'IPEC et mises à profit pour que le programme atteigne les objectifs fixés pour les quatorze mois à venir, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période biennale.

La prochaine réunion du comité directeur est fixée à novembre 2001, avant le Conseil d'administration. Certains, notamment parmi le groupe des travailleurs, ont exprimé le souhait que le comité ne passe pas seulement en revue les réalisations du programme mais consacre davantage de temps à l'examen des orientations futures.

Annexe III

Résumé des travaux: dixième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC (Genève, 3 novembre 2000)

1. La dixième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC s'est tenue au Bureau international du Travail à Genève le vendredi 3 novembre 2000 à 10 heures.
2. La réunion a été ouverte par M. Kari Tapiola, Directeur exécutif, Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, qui a souhaité la bienvenue aux participants et s'est félicité plus particulièrement de la présence de nombreux partenaires sociaux.
3. L'ordre du jour de la réunion a été approuvé sans modification.
4. Le résumé des travaux de la neuvième Réunion du Comité directeur international de l'IPEC (tenue le vendredi 19 novembre 1999) a été adopté sans modification.
5. M. Frans Röselaers, Directeur du programme focal sur le travail des enfants (IPEC), a présenté le rapport «Faits marquants de l'IPEC: 2000» ainsi que les problèmes auxquels est confronté le programme. Il a déclaré que depuis sa création, pour des raisons qu'il a résumées, le programme focal et ses diverses composantes ont tout fait pour atteindre les buts ambitieux qui avaient été fixés et a fait remarquer avec satisfaction que, sur tous les plans, le programme était en train d'atteindre les cibles arrêtées: le nombre de ratifications de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, est de 43 et celui des ratifications de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, a augmenté de 15. Le taux d'exécution a presque doublé en 2000 et devrait faire plus que doubler en 2001 – le nombre de bénéficiaires sur le terrain devrait être multiplié par deux; le nombre d'enquêtes dans le cadre du SIMPOC et le nombre de programmes assortis d'un calendrier seront de 18 et de 12 respectivement à la fin de la période biennale; l'IPEC cherche à innover dans ses approches et méthodologies et s'est engagé sur la voie de l'efficacité, de la qualité et de la responsabilité; les 24 recommandations formulées par le Commissaire aux comptes sont largement suivies; le suivi et l'évaluation reçoivent toute l'attention nécessaire, et la question de l'égalité entre les sexes a été examinée et plusieurs mesures ont été prises. Le personnel de l'IPEC cherchera à atteindre les objectifs d'équilibre entre les sexes; enfin, des progrès importants ont été consentis – mais il reste encore beaucoup à faire – dans le domaine des partenariats internes et externes et de l'intégration des programmes IPEC au sein de l'OIT et, plus important encore, au sein des politiques globales au niveau national. Trois problèmes importants nécessitent l'attention de l'IPEC aujourd'hui et dans un avenir proche: la préparation et le lancement de programmes assortis d'un calendrier; l'assistance à fournir aux États Membres qui passent de la ratification à l'application de la convention de l'OIT sur le travail des enfants et la gestion aussi efficace que possible, de la croissance continue des contributions des donateurs. L'intervenant s'est déclaré persuadé que, avec l'aide des mandants de l'OIT et de sa large gamme de partenaires, ces défis seraient relevés avec succès et que les objectifs initiaux seraient renforcés, tant au plan qualitatif qu'au plan quantitatif. *(Le texte de la présentation du Directeur de l'IPEC, le rapport sur les faits marquants de l'IPEC en 2000 et la présentation Powerpoint peuvent être consultés sur le site Web de l'IPEC.)*
6. Lors du débat sur le rapport du Directeur de l'IPEC, les points suivants ont été mis en avant.
7. *Le porte-parole des membres employeurs* a exprimé sa satisfaction devant les résultats obtenus en matière de ratification des conventions portant sur le travail des enfants, de taux d'exécution ainsi que de qualité et de concision du rapport; les statistiques utiles et mesurables qu'il contient reflètent l'approche professionnelle de l'équipe de l'IPEC à la tête de ce programme qui a récemment bénéficié d'une importance accrue. Il s'est félicité de la croissance des programmes assortis d'un calendrier, de l'accent mis sur la durabilité et les partenariats, y compris avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Il est possible de renforcer encore la coopération avec les organisations d'employeurs, et l'orateur a proposé que ce travail soit fait en étroite relation avec le groupe des employeurs et avec le programme ACT/EMP et avec des activités comme des séminaires d'information à l'attention des employeurs sur des questions ayant trait au travail des

enfants dans différentes régions, notamment l'Afrique australe, dans le cadre d'un plan de partenariat plus large. Enfin, il a remercié les donateurs de leur soutien à l'IPEC et a réitéré la satisfaction de son groupe devant l'importance accordée aujourd'hui au problème du travail des enfants dans le monde.

8. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* a déclaré que son groupe se félicitait du rapport soumis par l'IPEC, des progrès réalisés, de l'impact du programme de même que de la manière dont il s'attaque aux pires formes de travail des enfants et attire ainsi des contributions accrues des donateurs. La ratification rapide de la convention n° 182 et le rythme accru de ratification de la convention n° 138 soulignent la pertinence du système normatif de l'OIT, la volonté et l'engagement politiques des Etats Membres et l'efficacité de la campagne de tous les mandants, en particulier les fédérations syndicales internationales. L'orateur s'est félicité des données et des résultats des enquêtes dans le cadre du SIMPOC et a demandé que ceux-ci soient diffusés à tous les mandants de l'OIT de toutes les manières possibles, et pas seulement par Internet, afin que les syndicats, directement informés à tous les niveaux, puissent contribuer à l'acquisition et à la diffusion des connaissances et aux programmes pratiques. L'implication des partenaires sociaux devrait également être garantie à toutes les étapes des exercices d'évaluation. Concernant l'approche des programmes assortis d'un calendrier, dont le groupe des travailleurs se félicite, il faudrait assurer la pleine participation des partenaires sociaux et organiser des consultations conformément aux dispositions de la convention n° 182, dans tous les cas. L'intervenant a insisté sur le renforcement, au plan concret et pratique, y compris au niveau national, de la question d'égalité des sexes dans l'IPEC. Il a également fourni des exemples de coopération réussie entre ACTRAV et IPEC et a demandé un renforcement du partenariat, dans le cadre d'une intégration de l'IPEC dans les grands programmes de l'OIT, particulièrement dans les régions. En outre, le porte-parole s'est inquiété du retard dans le processus d'approbation des programmes et du personnel dans le cadre du programme en expansion rapide mené en Inde. Il a également noté que certaines des mesures nécessaires pour donner suite au rapport du Commissaire aux comptes n'avaient pas encore été achevées. Le groupe des travailleurs attache une grande importance à la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et espère que la Commission de la coopération technique sera saisie en mars 2001 d'un rapport sur les progrès réalisés à cet égard.
9. *La représentante du gouvernement de la France* s'est félicitée du nouveau calendrier des réunions du Comité directeur qui ont maintenant lieu au début des sessions du Conseil d'administration du BIT, ce qui permet de communiquer le résultat des travaux à la Commission de la coopération technique. Elle a réitéré son appui à la lutte contre le travail des enfants et a évoqué les ressources considérables mobilisées à cette fin qui sont utilisées dans les programmes de nombreux pays. Elle s'est inquiétée notamment du taux d'exécution – malgré une augmentation générale – qui pourrait avoir un impact négatif sur la participation des pays et sur les donateurs futurs, de la centralisation excessive des décisions de la direction qui affectent le taux d'exécution, de l'absence, dans certains cas, de coordination entre le siège et le terrain, tant avec les bureaux de l'OIT que les autorités nationales, et de l'insuffisance des effectifs financés par le budget ordinaire de l'OIT qui gênent la mise en œuvre efficace du programme, y compris l'exécution, malgré des améliorations considérables à cet égard. L'intervenante a également évoqué la faiblesse des liens entre l'IPEC et d'autres programmes de l'OIT et l'appui très limité du budget ordinaire pour ce type de coordination. Elle a espéré que des progrès seraient accomplis dans ces différents domaines, certaines de ces questions ayant déjà été soulevées dans le passé, et a souhaité que le Bureau fournisse des informations à ce propos dans son prochain rapport. Elle a en outre indiqué que son gouvernement et son groupe reviendraient peut-être sur ces questions lors des débats des différentes commissions du Conseil d'administration.
10. *Le représentant du gouvernement de l'Espagne* a souligné l'appui institutionnel nécessaire pour lutter contre le travail des enfants, notamment pour améliorer les conditions de vie et aider les personnes les plus vulnérables. Le travail forcé des enfants dans des circonstances dangereuses nuisant à leur développement affectif et intellectuel est inacceptable. La mondialisation constitue un risque du fait que la concurrence exige une baisse des coûts. Il est nécessaire de consolider les modèles d'un développement garantissant la protection des enfants. L'Espagne a adhéré à l'IPEC en 1995 avec 12,5 millions de dollars pour la période 1995-2000, de nouvelles ressources humaines étant fournies, ce qui permet le développement de l'IPEC en Amérique centrale et en Amérique latine. L'Espagne continuera à accorder un soutien financier à l'IPEC, et il reste des possibilités d'amélioration, y compris une plus grande décentralisation et une affectation plus importante des

ressources du budget ordinaire au programme focal. Parmi les objectifs de développement du programme, il faudrait accorder une place particulière à l'évaluation.

11. *La représentante du gouvernement du Canada* a félicité l'IPEC de son rapport qui fournit de nombreux détails tout en soulignant les défis à affronter. L'IPEC est une contribution importante à la lutte contre le travail des enfants et fournit une occasion unique d'agir davantage avec un appui accru des donateurs. Le Canada se félicite d'améliorations comme les nouvelles approches stratégiques, l'identification d'indicateurs de performance, l'examen des politiques en matière de suivi et d'évaluation, et note les progrès accomplis dans le renforcement des structures de gestion. La stabilité de la direction est capitale pour garantir la continuité et le suivi mais suppose un financement adéquat du budget ordinaire. Le Canada soutient les efforts déployés pour une plus grande diffusion des données et estime que les enseignements devraient être intégrés dans tous les projets IPEC; les progrès réalisés seront examinés lors de la prochaine réunion du Comité directeur.
12. *Le représentant du gouvernement de l'Allemagne* a repris les observations des orateurs précédents sur le rapport factuel et concis qui a été présenté et qui montre bien l'engagement de l'IPEC. L'orateur a déclaré qu'il n'avait pas reçu une copie du rapport dans un délai lui permettant de l'étudier de manière détaillée avant la réunion. L'IPEC est parvenu à atteindre ses objectifs. Les donateurs sont prêts à aider l'IPEC qui fait maintenant partie des principaux programmes thématiques de coopération technique du monde. L'Allemagne s'associe aux autres intervenants sur la nécessité d'améliorer encore les taux d'exécution et estime que les informations présentées dans le rapport sont insuffisantes. Il faudrait que le rapport explique mieux les raisons de l'échec; il fait état de questions de personnel comme la nécessité de conserver un personnel de haute qualité et un nombre suffisant de postes du budget ordinaire. L'Allemagne estime que l'IPEC doit coopérer avec d'autres institutions au sein du système des Nations Unies de même qu'avec l'UNICEF et la Banque mondiale. Il faudrait mettre davantage l'accent sur le travail domestique des enfants, et l'intervenant s'est félicité de la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes. Enfin, l'Allemagne aimerait davantage d'informations sur les activités dans toutes les régions.
13. *Le représentant du gouvernement du Népal* a sincèrement félicité l'IPEC, les donateurs et les fonctionnaires du BIT/IPEC de la qualité du rapport et de l'appui donné au Népal. La législation népalaise du travail interdit le travail des mineurs; ce pays a déjà ratifié beaucoup de conventions fondamentales et se trouve dans la dernière étape de ratification de la convention n° 182. Un accord a été signé pour les programmes assortis d'un calendrier. Le gouvernement népalais fait son maximum mais il a fortement besoin d'assistance. L'évaluation des programmes nationaux des activités de l'IPEC au Népal a mis en relief des domaines sur lesquels il faut se concentrer, et l'intervention devrait être de plus large échelle. Les organisations de travailleurs ont présenté un plan coordonné d'action contre le travail des enfants. La promotion et la protection des enfants est une priorité au Népal et le soutien continu des donateurs s'impose.
14. *Le représentant du gouvernement d'El Salvador* a remercié le Bureau du rapport présenté. Son pays a ratifié la convention n° 182 et est reconnaissant aux donateurs, plus particulièrement aux Etats-Unis et à l'Espagne, de leur assistance continue.
15. *La représentante des partenaires sociaux italiens* a pris acte du nombre important des ratifications des conventions pertinentes mais a ajouté qu'il fallait faire plus: l'IPEC doit avoir un impact direct sur la vie des enfants, ce qui n'est possible que grâce à des activités comme la marche mondiale et de fortes relations avec les syndicats. Il est capital que l'IPEC conserve sa réputation comme organisme clé des Nations Unies auquel s'adressent les gouvernements pour avoir des conseils sur l'abolition du travail des enfants. Les partenaires sociaux italiens ont souligné la nécessité d'une véritable implication des syndicats, non seulement dans des activités de sensibilisation, mais également dans la formation professionnelle (travail, droits en matière de santé). L'IPEC doit encourager la reconnaissance de toutes les normes fondamentales de l'OIT, et l'intervenante a regretté que les employeurs de Sialkot, par exemple, s'opposent encore au droit d'organisation des travailleurs adultes. Les partenaires sociaux italiens ont financé des activités au Népal, au Bangladesh et au Pakistan, mais le projet n'a été mis en œuvre avec succès qu'au Népal. Au Pakistan et au Bangladesh, des retards importants ont été pris. Les partenaires sociaux italiens estiment que le personnel et les structures de direction de l'IPEC au siège et sur le terrain sont insuffisants et s'inquiètent de la capacité d'exécution apparemment faible; ils espèrent également que le suivi sera amélioré. Les syndicats italiens sont très attachés à l'IPEC. Toutefois, le

renforcement des liens dépendra du succès des programmes déjà financés par les partenaires sociaux italiens.

16. *La représentante du gouvernement de la Suisse* a félicité le Bureau de la richesse des informations fournies dans le rapport qui témoignent des améliorations réalisées. Elle convient avec les autres orateurs de la nécessité de continuer à améliorer le taux d'exécution mais estime qu'une trop grande décentralisation risque de faire perdre de vue les objectifs de l'Organisation et d'engendrer un manque de coordination. La Suisse appuie pleinement le concept de programmes assortis d'un calendrier et estime qu'il faut rechercher les anciens enfants au travail, ce qui permettra d'obtenir des informations importantes sur la manière dont les programmes sont mis en œuvre. Elle a fait remarquer que la Suisse a ratifié la convention n° 138 et, en juin 2000, la convention n° 182.
17. *La représentante du gouvernement de l'Ouganda* a félicité le secrétariat de la qualité du document, remercié le Directeur de sa présentation et applaudi à l'initiative du Directeur général relative à l'instauration d'un programme focal qui a aidé à axer les travaux sur l'abolition du travail des enfants. L'Ouganda remercie les nombreux donateurs, notamment les Etats-Unis; il faudra les efforts concertés de la structure tripartite de l'OIT et des donateurs pour mettre un terme aux pires formes de travail des enfants. L'Ouganda a signé en 1998 un protocole d'accord et lancé officiellement son programme national en juillet 1999. L'Ouganda a également besoin d'une assistance technique, notamment pour la réunion de données.
18. *Le représentant du gouvernement du Bangladesh* a félicité l'IPEC de ce rapport global, facile à lire. Ce rapport est encourageant mais montre avec réalisme les défis à relever. Le problème du travail des enfants ne pourra être réglé rapidement. La délégation du Bangladesh remercie tous les partenaires, et notamment les Etats-Unis, la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande et les partenaires sociaux italiens. Les Etats-Unis méritent une mention spéciale pour leur soutien à l'IPEC. Le Bangladesh se félicite des efforts consentis pour mettre au point l'approche basée sur des programmes assortis d'un calendrier et appuie à nouveau le processus d'évaluation de la gestion des programmes nationaux. Enfin, l'orateur a réitéré le ferme engagement de son gouvernement en faveur de l'abolition du travail des enfants au Bangladesh.
19. *La représentante du gouvernement de l'Egypte* a souligné que l'IPEC avait fait des progrès considérables et exprimé sa gratitude aux donateurs. L'Egypte a ratifié la convention n° 138 et va organiser dans le courant du mois un séminaire tripartite avec pour objectif la ratification de la convention n° 182. L'Egypte est favorable à une plus grande décentralisation des activités de l'IPEC pour accélérer la mise en œuvre et souligne l'importance de l'évaluation en cours des activités du programme. Concernant le SIMPOC, il serait souhaitable de renforcer la coordination entre l'IPEC, le ministère du Travail, les travailleurs et les employeurs à tous les stades du projet. La délégation égyptienne souhaite que les activités de l'IPEC en Egypte augmentent dans un avenir proche.
20. *La représentante du gouvernement de l'Italie* s'est félicitée de la possibilité de débattre de l'IPEC avant la réunion du Conseil d'administration et a appuyé la déclaration faite par le gouvernement de la France sur le taux de remboursement, l'insuffisance de la coordination entre le siège et le terrain, l'absence de ressources en personnel du budget ordinaire et la nécessité de renforcer les liens entre l'IPEC et d'autres activités de l'OIT. L'Italie souligne également que l'exécution ne devrait pas être multipliée par deux si ce phénomène débouche sur un produit de mauvaise qualité. Elle a pris note des retards et difficultés dans la mise en œuvre. Il reste beaucoup à faire pour passer de la théorie à la pratique. Une plus grande coordination est nécessaire avec toutes les activités de l'OIT et sur tous les aspects de la coopération dans le domaine social. L'Italie aimerait qu'une stratégie mondiale de lutte contre le travail des enfants impliquant la Banque mondiale et l'UNICEF aux niveaux national et régional voit le jour.
21. *La représentante du gouvernement des Pays-Bas* a appuyé l'IPEC sans réserve et s'est félicitée de son aptitude à doubler l'exécution; le programme est bien parti pour atteindre son objectif concernant la ratification de la convention n° 182. Les Pays-Bas souhaitent une certaine stabilité au sein de l'IPEC et appuient la structure de direction du programme focal qui est plus transparente qu'auparavant. Ils se félicitent de l'amélioration de la coopération entre l'IPEC et les autres programmes de l'OIT tout comme des efforts déployés par l'IPEC pour rechercher des partenariats avec d'autres organisations internationales et avec les partenaires sociaux. La visibilité de l'IPEC a progressé du fait de sa participation à de nombreux événements internationaux et nationaux, y compris la Conférence Copenhague+5. Le nouveau site Web a également servi à mieux faire

connaître l'IPEC. Le rapport de l'IPEC est agréable à lire mais il ne donne pas un aperçu général du personnel au siège et sur le terrain, pas plus qu'il n'indique le pourcentage de personnel financé par le budget ordinaire de l'OIT. Il ne montre pas clairement comment le personnel futur sera rémunéré. L'IPEC a multiplié ses dépenses par deux mais il n'y a aucune ventilation des engagements et des dépenses réelles. Pendant ce temps, le financement des donateurs augmente de manière importante et régulière, si bien que le taux global d'exécution reste préoccupant.

22. *La représentante du gouvernement du Royaume-Uni* a remercié le secrétariat de son rapport, notamment de la section sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs stratégiques de l'IPEC. Celui-ci devrait cependant axer davantage ses indicateurs sur les résultats et peut-être donner la priorité au renforcement de la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux afin qu'ils puissent exécuter des programmes et mettre en place des politiques eux-mêmes. Dans ce but, le Royaume-Uni a invité instamment l'IPEC à prévoir ses programmes nationaux conjointement avec toutes les autres initiatives ayant lieu dans ces pays. La représentante du Royaume-Uni a félicité l'équipe de l'IPEC de son excellent rapport.
23. *La représentante de la Commission européenne* est revenue sur les déclarations faites par plusieurs autres représentants gouvernementaux et a souligné l'appui sans réserve de la Commission à l'IPEC qui traite d'une question hautement prioritaire; elle a insisté sur le financement assuré par la Commission à plusieurs projets importants. Elle s'est inquiétée des retards dans l'exécution du programme, des améliorations qu'il faut apporter à la coordination et de la nécessité de mettre davantage l'accent sur les questions d'égalité des sexes et de parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes dans le projet.
24. *La représentante des travailleurs de la Tanzanie* a pris acte de l'appui de l'IPEC à son pays et du plan de lancement d'un programme assorti d'un calendrier qu'il faut replacer dans la perspective plus large de l'ajustement structurel, de l'endettement, de la survie des enfants et du VIH/SIDA. Il est important que le mouvement syndical soit fortement impliqué et complète les politiques et efforts gouvernementaux si l'on veut atteindre rapidement le but ambitieux d'une éradication des pires formes de travail des enfants. Si ce travail est possible en Tanzanie, une approche semblable pourra être appliquée dans d'autres pays.
25. *Le représentant de l'UNICEF* s'est félicité de la coopération fortement accrue avec l'IPEC au cours de l'année écoulée au niveau mondial comme au niveau national, un certain travail devant encore être accompli dans ce dernier cas. L'approche basée sur des programmes assortis d'un calendrier donnera un nouvel élan à ce partenariat déjà apprécié. L'intervenant a formulé un certain nombre de suggestions, à savoir que l'IPEC aille plus loin dans l'intégration des questions d'égalité des sexes et donne à celles-ci une dimension concrète, que l'IPEC joue un rôle actif dans l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (septembre 2001) et enfin que l'IPEC, sur la base des connaissances et de l'expérience qu'il a accumulées, prenne plus généralement la direction intellectuelle de la lutte contre le travail des enfants.
26. *M. Tapiola* a commencé par remercier les intervenants de leurs observations. Avant de demander à la direction de l'IPEC de répondre sur des points précis, il a indiqué que certaines des questions soulevées seraient débattues dans le cadre des propositions de programme et de budget de l'OIT pour 2002-03; de plus, le Directeur général a fait part de son intention d'augmenter la capacité de l'IPEC. Une certaine augmentation a déjà été constatée au cours du biennium, avec par exemple le recrutement récent d'un spécialiste du développement des ressources humaines. Le fait que l'IPEC fasse partie des programmes focaux de l'OIT témoigne de l'importance qui lui est accordée. M. Tapiola a remercié à nouveau les intervenants de leurs interventions et plus particulièrement le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs de leurs contributions.
27. *M. Röselaers* a remercié les participants de leurs commentaires positifs. Tout en reconnaissant que le rapport aurait pu comporter davantage de chiffres, il a fait remarquer que le rapport sur l'année 2000 devait être considéré comme intérimaire et que, compte tenu du délai nécessaire pour la traduction, le document avait dû être terminé au mois de septembre. M. Röselaers a donné certains éclaircissements sur l'exécution à ce jour et s'est déclaré persuadé que l'IPEC atteindrait sa cible de 44 millions de dollars. En outre, il a indiqué que la cible pour 2002-03 serait des dépenses d'un montant de 60 millions de dollars.

28. Répondant aux observations sur les facteurs expliquant le faible taux d'exécution, M. Röselaers a souligné que l'IPEC tenait à impliquer de nombreux partenaires et à rattacher les programmes aux pays. On s'est également employé à améliorer les contrôles et la responsabilité financière par des vérifications internes et externes, et beaucoup d'attention a été consacrée aux systèmes de suivi des résultats, de l'impact et de l'utilisation efficace des ressources.
29. Quant aux problèmes de mise en œuvre, y compris le fonctionnement du programme en Inde, M. Röselaers a indiqué qu'il s'était récemment rendu dans ce pays et avait abordé la question avec les autorités, demandant une solution rapide. Toujours à propos de la mise en œuvre, certains points importants ont été soulevés (par exemple, le travail domestique des enfants). Les campagnes actuelles mettent en avant les pires formes de travail des enfants et il faut effectivement aborder ces problèmes, notamment dans le secteur informel. Le Bangladesh est à cet égard un pionnier et les enseignements de cette expérience devraient pouvoir être utilisés dans d'autres pays.
30. Plusieurs remarques ont porté sur le tripartisme, ce dont il faut se féliciter. L'implication totale des syndicats est un élément clé du succès des programmes assortis d'un calendrier. Quant à la question de savoir si l'IPEC devrait mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de travail plutôt que sur l'élimination du travail des enfants, l'intervenant a indiqué que le rapport aurait dû parler des enfants qui, temporairement, travaillent dans des conditions plus sûres et moins longtemps.
31. A propos de la coopération avec les Nations Unies, M. Röselaers a remercié le représentant de l'UNICEF de ses suggestions très utiles. La veille de la réunion du Comité directeur, une réunion de coordination de projet conjoint Nations Unies/Banque mondiale/OIT a eu lieu à Florence. L'IPEC participera activement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2001. Enfin, répondant aux observations sur les dotations en personnel, M. Röselaers a reconnu qu'il y avait eu une certaine rotation mais que ceci ne devrait pas être considéré comme exceptionnel compte tenu de la réputation du personnel de l'IPEC au plan de sa capacité de travail, de ses compétences et de son dévouement.
32. *Le directeur de IPEC/OPS, M. Ng Gek-Boo*, a également remercié les différents intervenants, notamment de leurs remarques très positives sur le rapport. Il a repris les observations de M. Röselaers quant à l'exécution qui est un processus très compliqué impliquant plusieurs départements du siège. L'amélioration de la capacité d'exécution a reçu la priorité cette année, et l'un des éléments de la réussite de l'IPEC a été la série d'évaluations de la gestion des programmes nationaux. L'IPEC a également décentralisé l'administration financière autant que possible et collaboré avec des collègues des structures extérieures pour faciliter le processus d'approbation. Toutefois, il reste beaucoup à faire et l'IPEC présentera bientôt une demande au Directeur général afin d'augmenter encore sa capacité de gestion financière.
33. La restructuration de IPEC/OPS devrait déboucher sur une amélioration de l'exécution avec le développement du programme et le développement de lignes de produits. L'IPEC s'efforce d'élargir sa base de connaissances et d'encourager les partenaires à lancer des programmes précis (par exemple, secteurs dangereux). L'annexe 2 du rapport montre qu'il reste beaucoup à faire pour donner suite à toutes les recommandations du Commissaire aux comptes, même si certaines d'entre elles ne relèvent pas de l'IPEC.
34. En 2000, l'IPEC a déjà renforcé sa capacité extérieure et va continuer à le faire. L'IPEC a maintenant deux postes d'évaluation au siège et un spécialiste de l'évaluation en Asie. Le département du Travail des Etats-Unis a fourni deux postes supplémentaires pour les évaluations. M. Ng Gek-Boo a remercié sincèrement les donateurs de leurs contributions aux travaux d'évaluation (par exemple, le ministère du Développement international du Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et les Etats-Unis). Il a repris les observations de M. Röselaers quant à l'importance des partenaires sociaux de l'OIT et au rôle du réseau d'organisations d'employeurs et de travailleurs dans la mobilisation sociale.
35. *La directrice de IPEC/POL, M^{me} Ouédraogo*, a remercié les intervenants de la richesse de leurs observations. Le niveau de ratification montre le travail accompli par le personnel qui a réussi à mener plus de 60 activités dans le monde entier. En fait, si 43 pays ont officiellement ratifié la convention n° 182, le chiffre véritable pourrait être proche de 66 à la fin de l'année car, dans un

certain nombre de cas, l'OIT attend la confirmation officielle de la réception de l'instrument de la ratification.

36. Répondant aux observations formulées à propos du SIMPOC, l'intervenante a déclaré qu'elle partageait les préoccupations de certaines délégations et a souligné l'importance de la collaboration avec les employeurs et les travailleurs. Toutefois, le SIMPOC a, pour les années à venir, un ambitieux plan de travail qui ne pourra être réalisé que grâce à la générosité du département du Travail des Etats-Unis qui finance des postes supplémentaires du SIMPOC. Le SIMPOC coopérera avec l'unité d'évaluation afin de mettre au point un système de traçage.
37. Sur les questions d'égalité des sexes, une étude a récemment été menée dont les résultats permettront à l'IPEC de concrétiser ses programmes et d'y incorporer un élément égalité des sexes.
38. Enfin, M^{me} Ouédraogo a souhaité insister sur l'entrée en vigueur le 19 novembre 2000 de la convention n° 182 et sur la désignation d'un ambassadeur IPEC, M. Youssou N'Dour. Une cérémonie aura lieu pour marquer ces événements lors de la session du Conseil d'administration, le 8 novembre 2000, sous la présidence du Directeur général et avec la participation de M. N'Dour.
39. M. Tapiola a demandé s'il y avait des observations sur les réponses faites par la direction de l'IPEC. Les Pays-Bas ont demandé des éclaircissements sur le rôle du nouveau fonctionnaire chargé du développement des ressources humaines et des détails sur la dotation en personnel de l'IPEC. M. Röselaers a répondu que compte tenu de l'augmentation rapide de l'IPEC au cours des dernières années, augmentation qui devrait se poursuivre, l'IPEC a besoin d'un fonctionnaire responsable du développement des ressources humaines. M. Tapiola a rappelé qu'un rapport du Comité directeur serait présenté oralement à la Commission de la coopération technique le jeudi 9 novembre 2000.
40. M. Tapiola a fait remarquer que la prochaine question à l'ordre du jour portait sur l'étude de l'IPEC menée par le Commissaire aux comptes de l'OIT. La suite donnée aux recommandations formulées à l'issue de cette étude figure dans l'annexe 2 au rapport principal. M. Tapiola a indiqué qu'il avait invité le Commissaire aux comptes à participer à la réunion et à faire une présentation, mais que celui-ci n'a pu venir en raison d'engagements professionnels. Toutefois, le Commissaire aux comptes a proposé de rencontrer les Membres qui le souhaitaient pour débattre de leurs éventuelles questions. L'annexe 2 ayant été examinée dans le cadre de la question précédente inscrite à l'ordre du jour, il n'y a pas eu d'autres observations.
41. En l'absence d'autres questions, M. Tapiola a rappelé que la prochaine réunion du Comité directeur international aurait lieu en novembre 2001, mais que des crédits avaient été prévus pour une réunion en mars 2001 si les membres le jugeaient nécessaire. M. Tapiola a terminé la réunion en indiquant que, même si dans l'ensemble le format du rapport de cette année avait été jugé satisfaisant, il serait réexaminé l'année prochaine pour répondre aux préoccupations des membres.
42. Fin de la réunion.

Annexe IV

Faits marquants de l'IPEC: 2000

Ce rapport est distribué comme une publication distincte.